

Objet du traitement de données

Finalité : Permettre aux personnels soignants du département de la Charente-Maritime d'accéder avec leur conjoint et enfants gratuitement aux sites touristiques du Département via un Pass famille du 01/07 au 31/12/2020

Base légale : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6-e du RGPD) : *délibération départementale n° 2020-05-102 du 25/05/2020*

Données traitées :

Catégories de données traitées

- Identité et adresse du demandeur (personnel soignant)
- Composition familiale en nombre d'adultes et d'enfants
- Attestation de l'employeur du demandeur

Prise de décision automatisée : Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée

Personnes concernées

Les personnels des établissements publics de santé, des établissements et services d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de la protection de l'enfance. – Les conjoints et enfants de ces personnels.

Destinataires des données

Catégories de destinataires

- Interne : Agents de la Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme en charge de délivrer les cartes

Transferts des données hors UE : **Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé**

Durée de conservation des données

Les données sont conservées 3 mois après la fin du dispositif (31/12/2020) puis détruites selon des procédés sécurisés

Sécurité

Les données à caractère personnel que nous collectons sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département

Les moyens techniques mis en œuvre respectent les meilleures pratiques de sécurité en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes.

Seuls les personnels habilités peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis à des obligations imposées par notre politique interne en la matière.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au cadre juridique sur la protection des données en vigueur (RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée) vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, opposition et limitation du traitement vous concernant.

Exercer vos droits

Le délégué à la protection des données (DPD) du Département est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contactez le DPD par voie électronique : dpd@charente-maritime.fr

Contactez le DPP par courrier postal : Département de la Charente-Maritime A l'attention du Délégué à la protection des données – 85 bd de la République – Cs60003 – 17076 La Rochelle cedex 9

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).